

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

DECISION DU
07/06/2022

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Dossier n° : E22000036 / 13
(à rappeler dans toutes correspondances)

Vu enregistrée le 9 mai 2022, la lettre par laquelle la Métropole Aix-Marseille-Provence demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022.

Vu, la décision en date du 23 mai 2022 par laquelle la 1^{ère} vice-présidente du tribunal administratif de Marseille a désigné M. Bernard Dumartin en qualité de Président de la commission d'enquête et Mrs Alain Mailliat et Gilles Douce en qualité de commissaires enquêteurs pour procéder à l'enquête publique ci-dessus mentionnée ;

Vu, le courrier de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 1^{er} juin 2022 et le courrier de M. Bernard Dumartin, Président de la commission d'enquête du 2 juin 2022, demandant l'extension de la mission à 2 commissaires enquêteurs supplémentaire ;

Considérant qu'il convient d'étendre la mission de la commission d'enquête à M. Gilles Labriaud et à M. Pierre-Noël Bellandi, commissaires enquêteurs, au projet ci-dessus désigné ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La commission d'enquête pour le projet susvisé est étendue à M. Gilles Labriaud et à M. Pierre-Noël Bellandi.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. Durmartin, à M. Maillat, à M. Douce, à M. Gilles Labriaud, à M. Pierre-Noël Bellandi et à la Métropole Aix-Marseille Provence Métropole.

Copie en sera adressée au président du territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Fait à Marseille, le 7 juin 2022

La 1^{ère} vice-présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Josset', with a large, sweeping flourish underneath.

Muriel JOSSET